

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 05 NOVEMBRE 2018 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1
Vicky Bombardier siège 2
Pierre Tétrault siège 3
Jimmy Royer siège 4
Dany St-Amant siège 5
Julien Bussièrès siège 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Manon Beauchemin, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 1 octobre 2018
Séance extraordinaire du 15 octobre 2018
3. **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois d'octobre 2018
6. **COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Comités Ville
 - 6.2 Valcourt 2030
7. **URBANISME - DEMANDE AU CCU**
 - 7.1 942-946 rue St-Joseph- Transformation extérieure
 - 7.2 Entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique 2019 - MRC du Val-Saint-François
8. **ADMINISTRATION**
 - 8.1 Confirmation de la divulgation des intérêts pécuniers des membres du Conseil municipal
 - 8.2 Dépôt de l'état comparatif
 - 8.3 Hôtel de Ville - Changement de l'unité de chauffage

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.4 Grand Prix Ski-doo de Valcourt - Entente annuelle
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Partenariat Grand défi Pierre Lavoie
- 9.2 Centre d'action bénévole de Valcourt et Région
- 9.3 Tournoi Pee-Wee Bantam Midget de Valcourt
- 9.4 Club FADOQ de Valcourt
- 9.5 Club Les Pionniers de Valcourt
- 9.6 Opération Nez Rouge
- 9.7 Comité ÉLÉ - Éveil à la Lecture et à l'Écriture du Val-Saint-François
- 9.8 Maison des jeunes l'Initiative Inc
- 9.9 Grand Prix Ski-doo de Valcourt
- 10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**
- 10.1 Entente intermunicipale des Loisirs 2019-2022 - Autorisation de signature et précisions
- 11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11.1 Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable 2019-2021 - Autorisation de signature
- 11.2 Réfection de la rue Cartier - Autorisation de paiement du décompte no 2
- 11.3 Entente de disposition de neige entre la Ville et BRP
- 11.4 Contrôle biologique des insectes piqueurs - Offre de services professionnels
- 11.5 Subvention 2018 - Amélioration du réseau routier municipal
- 11.6 Programme d'entretien préventif - Véhicules des Travaux publics
- 11.7 Station Météo - Offre de service
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Révision budgétaire 2018- Office municipal d'habitation de Valcourt
- 12.2 Plan triennal de la Commission scolaire des Sommets
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. VARIA**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

269-18-11-05

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal prend connaissance de la correspondance transmise au cours du mois d'octobre dernier et entérine les participations inscrites pour le Forum de la politique d'accueil VSF ainsi que le Concert de musique intemporelle.

ADOPTÉE

270-18-11-05

**APPROBATION – DEMANDE PRÉSENTÉE AU CCU EN REGARD AU P.I.I.A.
942-946 RUE ST-JOSEPH - TRANSFORMATION EXTÉRIEURE**

ATTENDU QU' une demande de permis a été déposée afin de procéder à une transformation des ouvertures de la façade avant et du revêtement extérieur, le tout au niveau du rez-de-chaussée;

ATTENDU QUE la propriété visée est comprise à l'intérieur du périmètre urbain, dans la zone CV-2;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans le secteur assujetti au PIIA de la rue St-Joseph et que tout permis de construction, incluant la catégorie de permis de transformation, est assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE les travaux visent à :

- supprimer deux des trois portes présentes en façade avant ;

- modifier la porte centrale à l'aide d'une porte en fibre de verre apparence de bois comprenant une fenêtre de part et d'autre ;

- modifier l'emplacement et la dimension des deux fenêtres présentes en façade avant afin que la nouvelle fenêtre à guillotine à la gauche de la porte centrale soit parallèle à la fenêtre à guillotine située à l'étage et qu'elle ait les mêmes dimensions que les autres fenêtres à guillotine présentes sur le bâtiment et que la nouvelle fenêtre à la droite de la porte centrale soit parallèle avec la fenêtre située immédiatement au-dessus et que cette nouvelle fenêtre soit une fenêtre double à guillotine;

ATTENDU QUE pour le moment et dû aux modifications dans les ouvertures, il est prévu l'installation d'un revêtement de vinyle jaune à l'horizontale identique au revêtement de vinyle actuellement présent sur le bâtiment;

ATTENDU QU' il est projeté, dans une phase ultérieure, de modifier l'ensemble du revêtement extérieur des murs du bâtiment afin d'avoir un revêtement identique sur l'ensemble des façades du bâtiment qui rejoindra le style architectural de la maison cubique;

ATTENDU QUE lors d'une demande de permis précédente, le conseil municipal, par la résolution numéro 262-17-11-01, avait énoncé ceci :

QUE le Conseil municipal accepte la demande présentée, selon les recommandations du CCU, pour la propriété suivante et selon les conditions suivantes :

Propriété : 942 rue Saint-Joseph

Objet : Modification des ouvertures des façades avant

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal demande :

- *de changer la fenêtre triple par une double et de laisser un espace de 10" entre les deux fenêtres afin d'avoir une ouverture équivalente de part et d'autre et un équilibre entre les ouvertures;*
- *de refaire le revêtement au complet de la façade avant en un seul revêtement d'ici la fin 2019;*

QUE le revêtement doit être identique à l'existant et que de ce fait, le rez-de-chaussée doit nécessairement être refait en bois et non en vinyle puisque ce sont les matériaux actuels;

QUE d'ici la fin 2019, le Conseil autorise que le contreplaqué soit laissé en place temporairement, à condition que la couleur de la peinture du contreplaqué soit identique à la couleur des murs existants;

QUE tous les autres travaux nécessaires tels que le balcon du 2e étage, la toiture de la galerie du 2e étage, la galerie du 1er étage et l'aménagement devront être réalisés en 2018 comme prévu.

ATTENDU QUE les travaux autorisés par la résolution municipale numéro 262-17-11-01 n'ont pas été réalisés en ce qui concerne la modification des ouvertures et du revêtement des murs de la façade avant;

ATTENDU QUE la nouvelle proposition de modification des ouvertures respecte davantage les caractéristiques du style architectural auquel le bâtiment fait référence et que l'intervention consolidera ou enrichira le caractère patrimonial du bâtiment de style cubique;

ATTENDU QUE la nouvelle proposition visant l'installation d'un revêtement de vinyle au niveau du rez-de-chaussée en façade avant a comme objectif de s'agencer avec le revêtement extérieur des murs actuel du bâtiment et que dans une phase ultérieure, il est projeté le remplacement de la totalité du vinyle présent sur le bâtiment par un revêtement qui rejoindra le style architectural de la maison cubique;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de permis de transformation visant la modification des ouvertures et du revêtement extérieur des murs au niveau du rez-de-chaussée, sur la façade avant du bâtiment principal;

ATTENDU QUE les demandes et recommandations doivent recevoir l'approbation du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande présentée dans le cadre du PIIA, pour la propriété suivante :

Propriété : 942-946 rue St-Joseph
Objet : Transformation extérieure

ADOPTÉE

271-18-11-05

ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE 2019 - MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François offre de conclure une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE cette entente est une proposition pour la réalisation de la révision et/ou de dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

Ressource rédaction et support conseil : 50 \$ / h
Ressource cartographie et assistance technique 30 \$ / h

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées.

QUE la Ville de Valcourt réserve un montant de 2 750 \$ pour l'année 2019 selon la répartition suivante :
43 heures Ressource rédaction et support conseil
20 heures Ressource cartographie et assistance technique

ADOPTÉE

CONFIRMATION DE LA DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chaque année, dans les soixante (60) jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du Conseil dépose devant celui-ci, une déclaration mise à jour.

Les membres du conseil suivants déposent leur divulgation, soit :

- Renald Chênevert, Maire
- Jacques Blanchard, conseiller siège 1
- Vicky Bombardier, conseillère siège 2
- Pierre Tétrault, conseiller siège 3
- Jimmy Royer, conseiller siège 4
- Dany St-Amant, conseiller siège 5

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF

Le trésorier dépose les deux états comparatifs suivants :

- État comparatif des revenus et des dépenses de fonctionnement au 30 septembre de l'année 2017 et 2018
- Estimation des résultats de fin d'année pour l'exercice de l'année 2018

Ces documents sont signés par le trésorier, en date du 26 octobre 2018, et consignés aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

272-18-11-05

HÔTEL DE VILLE - CHANGEMENT DE L'UNITÉ DE CHAUFFAGE

ATTENDU QUE l'unité de chauffage à l'Hôtel de ville doit être remplacé, le plus tôt possible, étant donné que celui-ci ne fonctionne plus actuellement;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé deux (2) soumissions et le plus bas soumissionnaire est la firme LeProhon;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la soumission venant de LeProhon pour le remplacement de l'unité de toit à l'Hôtel de Ville, telle que présentée en date du 13 avril 2018, représentant un coût de 11 148\$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

273-18-11-05

GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT - ENTENTE ANNUELLE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le protocole d'entente 2018-2019 entre la Ville de Valcourt et le Grand Prix Ski-doo de Valcourt, selon les termes et conditions de l'entente déposée en annexe, qui fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Renald Chênevert, maire et madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, le protocole d'entente entre la municipalité et le Grand Prix Ski-doo de Valcourt.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

274-18-11-05

PARTENARIAT GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de partenariat, au montant de 1 500\$, au Grand défi Pierre Lavoie qui sera organisé en collaboration avec L'École secondaire l'Odyssee, en 2019;

ATTENDU QUE cette contribution permettrait la gratuité aux jeunes qui prendront part à cette grande aventure et ainsi donner la chance à tous les élèves intéressés d'y participer;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation d'une contribution financière de 1 500 \$, soit l'équivalent du coût d'inscription, étant donné que cette demande respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites* de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du CCC, de verser une contribution financière équivalente au coût l'inscription, soit 1 500 \$ à l'École secondaire l'Odyssee à titre de partenaire du Grand défi Pierre Lavoie, pour l'édition 2019.

ADOPTÉE

275-18-11-05

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VALCOURT ET RÉGION

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière, venant du Centre d'Action bénévole de Valcourt et Région, pour les années 2019 et 2020;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande pour l'année 2019, étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites* de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de verser une contribution financière, pour l'année 2019, au montant de 9 355 \$ au Centre d'Action bénévole de Valcourt et Région.

ADOPTÉE

276-18-11-05

TOURNOI PEE-WEE BANTAM MIDGET DE VALCOURT

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de contribution financière venant du comité organisateur du Tournoi Pee-Wee Bantam et Midget de Valcourt;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation d'une contribution financière de 500 \$ étant donné que c'est leur 50^{ème} anniversaire et que cette demande respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites* de la Ville de Valcourt;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du CCC, soit de verser une contribution financière de 500 \$ au comité organisateur du Tournoi Pee-Wee Bantam et Midget de Valcourt.

ADOPTÉE

277-18-11-05

CLUB FADOQ DE VALCOURT

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de contribution financière venant du Club FADOQ de Valcourt pour l'organisation de leur soirée de Noël

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil municipal d'accepter la demande par la participation à la Soirée de Noël;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du CCC, soit l'achat d'un billet pour la Soirée de Noël, le 14 décembre prochain

ADOPTÉE

278-18-11-05

CLUB LES PIONNIERS DE VALCOURT - DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de commandite venant du *Club les Pionniers de Valcourt*, afin de réserver un espace publicitaire pour la Ville de Valcourt, sur la carte de sentier qui deviendra la vitrine des commanditaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande de commandite venant du *Club Les Pionniers de Valcourt*, afin de réserver un espace publicitaire, format double recto sur la carte des sentiers, au montant de 550 \$. La publicité affichée sera celle du Festi-Val en neige.

ADOPTÉE

279-18-11-05

OPÉRATION NEZ ROUGE - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu une demande de contribution financière pour un montant de 200 \$ venant de *Opération Nez Rouge, région du Val-Saint-François*, pour l'année 2018;

Cette contribution est demandée aux dix-huit (18) municipalités de la MRC du Val-Saint-François et servira à défrayer les coûts d'essence pour le transport des bénévoles;

Opération Nez Rouge sera disponible les 30 novembre, 01, 07, 08, 14, 15, 21, 22 et 31 décembre 2018;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande, étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande de contribution financière au montant de 200 \$ à *Opération Nez Rouge, région du Val-Saint-François*.

ADOPTÉE

280-18-11-05

COMITÉ ÉLÉ - ÉVEIL À LA LECTURE ET À L'ÉCRITURE DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière venant du *Comité d'éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) du Val- Saint-François* ;

Le montant demandé est calculé au prorata de la population par rapport à l'ensemble de la MRC, ce qui représente pour Valcourt un montant de 145\$;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande, étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de verser une contribution financière au montant de 145 \$ au *Comité d'éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) du Val-Saint-François*, pour l'année 2019.

ADOPTÉE

281-18-11-05

MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE INC

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière, au montant de 7 000 \$, venant de la *Maison des Jeunes l'Initiative Inc.*, pour l'année 2019;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande de contribution financière, au montant de 7 000 \$ à la *Maison des Jeunes l'Initiative Inc.*, pour l'année 2019.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

282-18-11-05

GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT – DEMANDE DE SERVICES

ATTENDU QUE du 8 au 10 février 2019, se tiendra la 37^{ième} édition du *Grand Prix Ski- Doo de Valcourt* et l'organisme demande le support de la Ville de Valcourt pour l'installation des oriflammes un mois précédant l'événement ainsi que l'affichage sur le panneau lumineux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande venant du comité du *Grand Prix de Valcourt*, soit l'installation des oriflammes ainsi que l'affichage sur le panneau électronique.

ADOPTÉE

283-18-11-05

ENTENTE INTERMUNICIPALE DES LOISIRS 2019-2022 - AUTORISATION DE SIGNATURE ET PRÉCISIONS

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale en loisirs 2015-2018 viendra à échéance le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU QU' aucune municipalité partie à l'entente ne s'est prévalu de l'avis de non-renouvellement dans les délais indiqués ;

ATTENDU QUE l'entente se renouvellera automatiquement tel que spécifié à l'article 11 de ladite l'entente (2015-2018) ;

ATTENDU la présence de nouveaux élus dans les municipalités parties à l'entente, la ville a convoqué une rencontre afin de bien leur expliquer l'entente, la péréquation et les annexes ;

ATTENDU la volonté des municipalités de la région de Valcourt de mettre en commun certains services ;

ATTENDU QUE certaines municipalités souhaiteraient inclure dans l'entente ou dans une entente complémentaire, des activités et/ou services de loisirs dispensés dans leur municipalité respective, afin que tous contribuent aux frais d'opération ;

ATTENDU QUE toutes les municipalités parties à l'entente sont en accord pour analyser cette possibilité, lorsque le dossier sera prêt, mais comprennent qu'ils ne peuvent le faire maintenant vue la reconduction ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt comprend les particularités de l'entente intermunicipale des loisirs et de sa reconduction; accepte que pour des considérants pratiques, l'entente intermunicipale des loisirs 2019-2022 soit signée par toutes les parties à l'entente ;

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Renald Chênevert, maire et madame Karine Boucher, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt «*L'Entente intermunicipale des loisirs 2019-2022*» entre la Ville de Valcourt et les municipalités de Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Maricourt, Racine et Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- QUE lorsque le dossier de mise en commun des services - volet loisirs sera prêt, la Ville de Valcourt se prononcera si elle est en accord ou non pour ouvrir l'entente intermunicipale en loisirs 2019-2022 ;
- QUE ladite entente sera ouverte seulement si l'unanimité des municipalités parties à l'entente sont en accord avec l'ouverture ;
- QUE chaque municipalité partie à l'entente souhaitant ajouter des activités et/ou services doit elle-même élaborer son dossier.
- ADOPTÉE

284-18-11-05

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2019-2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE

- ATTENDU QUE dans les délais impartis, la Ville de Valcourt s'est manifestée tel que requis, et souhaitait ne pas renouveler l'entente automatiquement;
- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaitant extraire de l'entente toutes les clauses qui ne concernaient que la Ville et le Canton de Valcourt exclusivement ;
- ATTENDU QU' aucune autre modification n'a été faite ;
- ATTENDU QUE l'Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable 2019-2021 a été présentée à l'ensemble des municipalités parties à l'entente lors d'une rencontre de travail, le 24 octobre dernier ;
- ATTENDU QUE cette entente entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- QUE la Ville de Valcourt accepte «*l'Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable 2019-2021*», telle que présentée et autorise monsieur Renald Chênevert, maire et madame Karine Boucher, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt ladite entente entre les municipalités de Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville et Racine;
- QUE dans l'éventualité d'une mise en commun des services entre les municipalités parties à l'entente ou lors du renouvellement de l'entente, la Ville de Valcourt accepte d'analyser les pourcentages reliés aux débits réservés.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

285-18-11-05

RÉFECTION DE LA RUE CARTIER - AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ NO 2 - RÉGLEMENT 607

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à émettre le paiement du décompte progressif no 2, au montant de 268 487.37 \$ (taxes non incluses), à l'entrepreneur Eurovia Québec Inc. relativement aux travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout de même que la reconstruction du service de voirie dans la rue Cartier, tel que recommandé par monsieur Claude Dorval, ingénieur, dans sa lettre datée du 17 octobre 2018;

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, les directives de changements nos 3, 4 et 5.

ADOPTÉE

286-18-11-05

ENTENTE DE DISPOSITION DE NEIGE ENTRE LA VILLE ET BRP

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de conclure une entente entre la Ville de Valcourt et Bombardier Produits Récréatifs concernant la disposition de la neige provenant des stationnements de BRP dans le site de dépôt à neige usée de la Ville de Valcourt, pour la saison 2018-2019, selon les termes et conditions de l'entente déposée en annexe, qui fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal autorise madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, ladite entente.

ADOPTÉE

287-18-11-05

CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire protéger les citoyens de Valcourt contre les nuisances occasionnées par les moustiques en contrôlant les larves de ces insectes à l'aide d'un larvicide biologique;

ATTENDU QUE la Ville fera le traitement elle-même, par l'entremise de ses employés, et ce, sous la surveillance de la firme GDG Environnement, fournisseur du produit. Ce dernier nous assiste afin de s'assurer du respect des normes exigées par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une offre de service, pour les années 2019 à 2022, de GDG Environnement Limitée afin de fournir le produit et autres services, tels que plus amplement détaillés dans l'offre datée du 23 octobre 2018;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de services de GDG Environnement Limitée pour les services professionnels de supervision du contrôle biologique des insectes piqueurs ainsi que l'achat de produits, pour les années 2019 à 2022, tel que décrit dans l'offre datée du 23 octobre 2018 ;

Le montant annuel du contrat est de 4 076 \$ (taxes non incluses).

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Marc Tétrault, contremaître municipal, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, le contrat entre la Ville et GDG Environnement Limitée.

D' autoriser la firme G.D.G. Environnement Limitée à demander au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un certificat d'autorisation, pour et au nom de la Ville de Valcourt, pour la réalisation du contrôle des insectes piqueurs dans la municipalité, et ce pour les années 2019 à 2022.

ADOPTÉE

288-18-11-05

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PPA DOSSIER 027197-1 – 42055 (05)

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) :

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 30 570.47 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

289-18-11-05

PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF - VÉHICULES DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' abroger la résolution 098-01-05-07 afin de la remplacer par le texte suivant :

QUE le Centre d'inspection Sherbrooke soit autorisé, pour et au nom de la Ville de Valcourt, à exécuter le Programme d'entretien préventif sur les véhicules de la municipalité et requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

290-18-11-05

STATION MÉTÉO - OFFRE DE SERVICE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service pour la location d'une station météo, venant de Weatherbrain, telle que présentée en date du 24 octobre 2018, au coût mensuel de 125 \$, et ce, pour les années 2019-2020. L'offre commencera en novembre et la firme offre la gratuité pour les mois de novembre et décembre 2018.

La station météo, polyvalente et pratique, transmet les conditions climatiques, (température de la chaussée, accumulation de neige, avertissement de risque de glace, les vents, la pluie, etc) en donnée directe 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

ADOPTÉE

291-18-11-05

RÉVISION BUDGÉTAIRE 2018- OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VALCOURT

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu de la Société d'habitation du Québec (SHQ) trois (3) demandes de révision budgétaire 2018, concernant l'Office municipal d'habitation de Valcourt (OMH), datées du 3 mai, 29 juin 2018 et du 15 octobre 2018;

ATTENDU QUE ces demandes de révision nécessitent l'approbation de la Ville pour son acceptation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal amende la résolution 108-18-04-03 et accepte le budget révisé pour l'année 2018 qui se répartit de la façon suivante :

	BUDGET Révisé 08 mars 2018 (res 108-18-04-03)	BUDGET Révisé 03 mai 2018	BUDGET Révisé 29 juin 2018	BUDGET Révisé
Revenus	959 282 \$	959 282 \$	959 282 \$	959 282 \$
Dépenses	1 474 004 \$	1 463 810 \$	1 463 810 \$	1 467 732 \$
Travaux RAM	31 194 \$	58 919 \$	102 679 \$	
Déficit	514 722 \$	535 722 \$	563 447 \$	611 129 \$
Contribution municipale 10 % du déficit	51 472 \$	53 572 \$	56 345 \$	61 113 \$
Plus : Programme Supplément loyer	2 783 \$	2 783 \$	2 783 \$	2 783 \$
Contribution Municipale	54 255 \$	56 355 \$	59 128 \$	63 896 \$

ADOPTÉE

292-18-11-05

**PLAN TRIENNAL DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS
RÉPARTITION ET DESTINATION DES IMMEUBLES 2019-2020 À 2021-2022**

ATTENDU QU' en conformité avec la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires a autorisé à sa séance du 24 septembre 2018, le dépôt pour consultation de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020 à 2021-2022;

ATTENDU QUE ce processus de consultation annuel prévoit que chaque municipalité desservie par la Commission Scolaire des Sommets peut donner son avis au Conseil des commissaires au sujet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une lettre, datée du 1er octobre 2018, venant de la Commission Scolaire des Sommets déposant, pour consultation son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020 à 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal soit en accord au plan triennal de répartition et de destination des immeubles (2019-2020 à 2021-2022), tel que déposé en date du 24 septembre 2018, et autorise monsieur le Maire Renald Chênevert, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt le rapport de consultation..

ADOPTÉE

293-18-11-05

**PROJET PISTE DE PUMPTRACK - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX
INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES - PHASE IV**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise la présentation du projet de *Piste de Pumptrack* au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Valcourt à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville de Valcourt autorise monsieur Alain Martel, directeur des Services récréatifs et communautaires comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

294-18-11-05

**COMITÉ INTERMUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE (CISC) DE LA RÉGION DE
VALCOURT – RENOUELEMENT D'ADHÉSION**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal réitère l'adhésion de la Ville de Valcourt au Comité intermunicipal de la sécurité civile (CISC) avec les municipalités de Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Maricourt, Racine et Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

QUE la Ville de Valcourt posera les actions nécessaires pour faire avancer ce dossier prioritaire.

ADOPTÉE

Initiales du Maire
400
Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

295-18-11-05

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ
PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À
L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19:40 heures.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Manon Beauchemin, Greffière